



Président : Christian DUCOS

Siège : 38 rue Victor Hugo, 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX

www.syndicatmoyenadourlandais.com

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 08 décembre 2020 à 18h00

**Salle polyvalente
Avenue Hagenthal-le-bas
40250 SOUPROSSE**

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE SÉANCE.....	3
I - AFFAIRES GÉNÉRALES	4
1. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)	4
a) Budget Principal GEMAPI - Section de fonctionnement :	4
b) Budget Principal GEMAPI - Section d'Investissement :	5
c) Besoin d'autofinancement.....	6
d) Budget Annexe Hors-GEMAPI - Section de fonctionnement :	7
e) Budget Annexe Hors-GEMAPI - Section d'investissement :	7
2. Evolution des cotisations.....	8
a) Critères de répartition des charges.....	8
b) Pondération selon la nature des dépenses.....	8
c) Récapitulatif des montants retenus pour le calcul des cotisations.....	9
d) Projet de répartition financière pour 2021	10
3. Réévaluation du contrat de M. GAÜZERE Jean-Baptiste.....	11
4. Structuration territoriale et mutualisation	11
II - RIVIÈRE.....	12
1. Marché Adour : supplément	12
III - ANIMATION & SENSIBILISATION.....	14
1. Plaqueette	14
2. Création d'un évènementiel dans le cadre de la JME 2021 – Projet BTSA DATR Lycée de Mugron	18
VI - QUESTIONS DIVERSES.....	18

OUVERTURE DE SÉANCE

Début de séance 18h10

Le huit décembre 2020, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat du moyen Adour landais dûment convoqués, se sont réunis à SOUPROSSE, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Christian DUCOS.

Délégués présents : Mmes Maury, Destenabes et MM Vilaton, Bonneric, Kruzynski, Juzan, Cardonne, Tastet, Pomies, Berdoulet, Dufau, Brethes, Lanusse-Cazalé, Menacq, Lalanne J. Claude, Bergès, Dargelos, Clavé, Martin, Napias, Oliver, Darbayan, Ducos, Capdo, Lalanne Guillaume, Priam, Guillemané, Suzan.

Délégués excusés et qui ont donné pouvoir : Mme Éridia a donné pouvoir à M Vilaton, M Cabannes a donné pouvoir à M Kruzynski, M Bergeras a donné pouvoir à M Ducos.

Délégués absents et excusés : Mme Mazieux, Bourdieu, Chapuis et MM Castel, Godot, De Lesdain, Soulé, Raulin, Dupau.

Référents présents : Mmes Leveque, Dangoumau et MM Lassalle, Beguery, Lamothe, Sansot, Laulom, Dupreuilh, Rague.

Étaient également présents mais non votants : Mmes Laborde et Haillet de l'Institution Adour, M MENGIN du Conseil Départemental des Landes, Mme Tastet, MM Dupuy et Gaüzère du SIMAL

Secrétaire de Séance : Mme MAURY Martine

Ordre du jour :

- **Affaires générales :**
 - ✓ Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)
 - ✓ Réévaluation du contrat de M Jean-Baptiste GAÜZERE
 - ✓ Structuration territoriale et mutualisation
- **Rivière :**
 - ✓ Marché Adour : nouveau marché
- **Animation & Sensibilisation :**
 - ✓ Présentation de la plaquette
 - ✓ Création d'un événementiel dans le cadre de la JME 2021 – Projet BTSA DATR Lycée de Mugron
- **Questions diverses :**

I – AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

a) Budget Principal GEMAPI - Section de fonctionnement :

Pour l'établissement de ce DOB les montants sont issus des dépenses réalisées sur l'exercice actuel et prennent en compte les évolutions pour l'exercice à venir.

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	155 000 €
Chap. 011 – Charges à caractère général	25 000 €
Chap. 012 – Charges de personnel	105 000 €
Chap. 065 – Autres charges de gestion courantes	25 000 €

Une légère hausse des charges de personnel et de gestion courante est à prévoir. L'annexe financière de la convention de mutualisation de moyens avec l'EPTB est maintenue pour un montant de 24 095 € pour avoir accès au pôle administratif et moyens matériels (locaux, véhicule, bureau, informatique...).

De manière globale les charges de fonctionnement restent stables sur l'exercice à venir. Les évolutions territoriales ont pour objectif d'assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

<u>Recettes de fonctionnement :</u>	183 000 €
Chap.70 – Remboursement de frais budget annexe	10 000 €
Chap. 74 – Dotations et participations	
Aide Agence de l'eau	80 000 €
Cotisation	88 000 €
Participation des autres syndicats (mutualisation)	5 000 €

Depuis 2019, les aides de l'Agence de l'Eau sur les missions de suivi des cours d'eau étaient de 60%, elles ont été révisées à 50 % pour les missions de suivi des cours d'eau et d'animation.

En 2020, à la suite d'échanges avec les partenaires financiers, il a été décidé de scinder la demande d'aide à l'Agence de l'Eau, en distinguant le temps alloué aux missions de suivi des cours d'eau et celui consacré aux missions d'animation et de sensibilisation. Le taux d'aide est de 50% pour les missions.

Depuis 2018, les cotisations des collectivités sont passées de **75 000€ à 88 000€**, avec une révision de la clef de répartition des charges, et la séparation des missions GEMAPI des missions hors GEMAPI, donnant lieu à la création d'un budget annexe.

La participation des autres syndicats est maintenue et correspond à la contribution du SMBVM et du SMD correspondant aux annexes financières des conventions de mutualisation.

Le SIMAL n'a pas d'emprunt en cours.

Résultat dégagé :

Les dépenses et recettes de fonctionnement permettent de dégager un excédent de fonctionnement de **28 000 €** pour la section d'investissement.

b) Budget Principal GEMAPI - Section d'Investissement :

Pour l'établissement de ce DOB, les montants sont issus des dépenses réalisées sur l'exercice actuel et prennent en compte les évolutions pour l'exercice à venir.

Dépenses d'investissement (TTC) :	372 000 €
Op.1001 – Programme Adour	150 000 €
OP.1002 – Programme urgent Adour	36 000 €
Op.1003 – Programme PPG affluents	131 000 €
Op.1006 – Etude stratégique	0 €
Op.1008 – Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	20 000 €
OP.1009 – Programme urgent affluents	30 000 €
Op.1010 – Animations	5 000 €

Les opérations d'investissement peuvent être classées en 2 catégories. Les opérations qui découlent d'un programme pluriannuel et qui sont récurrentes de celles qui sont inscrites à titre prévisionnel.

Les opérations **1001 – programme Adour, 1003 – Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) affluents et 1008 – Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**, sont des opérations issues d'une programmation pluriannuelle, elles sont constantes dans les exercices depuis l'achèvement de l'étude stratégique de gestion des cours d'eau et l'obtention de l'arrêté inter-préfectoral.

Pour **l'opération 1001**, depuis 2010 le linéaire d'Adour sous compétence du SIMAL était géré en 3 tronçons. Depuis 2 ans les financeurs ont demandé à réviser ce découpage car une occurrence de 3 ans correspond à de l'entretien et non de la restauration.

Il a donc été validé de reprendre un découpage du linéaire d'Adour en 5 tronçons, comme avant 2010, demandant une intervention annuelle plus forte.

Le montant de **l'opération 1003** est une moyenne lissée sur les 5 années issue du PPG comme ci-dessus.

Année 1	142 915 €
Année 2	123 313 €
Année 3	176 633 €
Année 4	113 437 €
Année 5	98 257 €
TOTAL PPG	654 555 €
Moyenne arrondie des 5 ans	131 000 €

Les **opérations 1002 – Programme urgent Adour, 1009 – Programme Urgent affluents et 1010 – Animations** sont des inscriptions d'investissement ouvertes pour permettre en cas de nécessité d'intervenir rapidement sur le territoire, sans avoir à prendre une décision modificative.

Sur les derniers exercices seuls les crédits inscrits sur l'opération 1009, ont été mobilisés pour intervenir sur des secteurs impactés à la suite des fortes précipitations.

L'opération 1006 (Étude stratégique) s'est soldée en 2020.

<u>Dépenses d'investissement (HT) :</u>	310 000 €
Op.1001 – Programme Adour	125 000 €
OP.1002 – Programme urgent Adour	30 000 €
Op.1003 – Programme PPG affluents	109 167 €
Op.1006 – Etude stratégique	0 €
Op.1008 – Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	16 667 €
OP.1009 – Programme urgent affluents	25 000 €
Op.1010 – Animations	4 167 €

<u>Recettes d'investissement :</u>	258 454 €
Subvention opération.1001 - Adour	100 000 €
Subvention opération.1002 - Adour urgent	24 000 €
Subvention opération 1003 - Affluents	87 333 €
Subvention opération.1006 - Etude stratégique	0 €
Subvention opération 1008 - Espèces exotiques envahissantes	13 333 €
Subvention opération 1009 - Affluents urgent	20 000 €
Subvention opération 1010 - Animation	2 917 €
10222 - FCTVA N-2	10 871 €

Les recettes sur les **opérations 1001 à 1010** viennent des aides sollicitées à hauteur de 80% du montant HT des dépenses.

Les partenaires financiers sont les départements, les régions, l'Agence de l'eau et l'Etat.

Les opérations éligibles au FCTVA ont connu des évolutions sur les précédents exercices. En 2017, 2018 et 2019, les travaux sur l'Adour n'étaient plus éligibles au FCTVA. En 2020, ces dépenses sont à nouveau éligibles au FCTVA.

Le FCTVA (16,404 %) 2021 sur l'exercice de 2019, est de **10 871,12 €** sur l'ensemble des dépenses.

c) Besoin d'autofinancement

Les montants retenus en investissement donnent un besoin d'**autofinancement** pour la section d'investissement de **51 546 €**.

Vu que nous avons retenu pour le calcul des dépenses d'investissement, le montant HT des opérations, nous n'intégrerons pas le FCTVA dans le calcul des recettes, ce qui donnerait un besoin d'autofinancement de **62 417 €**

Le résultat dégagé à la section de fonctionnement étant de 28 000 €, pour être à l'équilibre il manquerait 34 417 €.

Pour être plus précis dans les dépenses prévisionnelles, il ne faudrait prendre en compte que les opérations qui sont réellement programmées dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, soit les opérations 1001, 1003 et 1008.

Le besoin d'autofinancement serait alors de **50 167€**.

Il nous manque donc 22 167 € pour être à l'équilibre.

d) Budget Annexe Hors-GEMAPI - Section de fonctionnement :

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	40 000 €
Chap. 011 – Charges à caractère général	40 000 €
Chap. 012 – Charges de personnel	0 €
Chap. 065 – Autres charges de gestion courante	0 €

Pour les dépenses de fonctionnement du budget annexe, les 2 principaux postes de dépense sont le remboursement de frais (10 000 €) au budget principal, pour les missions d'agents et 20 000 € de charge pour le remboursement au Département des Landes des dépenses engagées pour l'entretien du sentier pour 2019 et 2020.

<u>Recettes de fonctionnement :</u>	10 000 €
Chap. 74 – Dotations et participations	
Cotisation	10 000 €

Les seules recettes de fonctionnement sont les cotisations des collectivités adhérentes au budget Hors GEMAPI.

Résultat dégagé

Les dépenses et recettes de fonctionnement présenteraient un déficit de **30 000 €**.

Le montant annuel des dépenses réelles de fonctionnement est de 20 000 € intégrant le temps d'agent et la charge pour l'entretien du linéaire du sentier existant.

Le déficit d'exercice serait donc de 10 000€

e) Budget Annexe Hors-GEMAPI - Section d'investissement :

<u>Dépenses d'investissement (TTC) :</u>	350 000 €
Opération 1004 – Programme Sentier	320 000 €
Opération 1007 – Programme Itinéraire nautique	30 000 €

Les 2 postes de dépenses sont la création des 2 itinéraires de valorisation du territoire. Pour **l'opération 1004 – Sentier**, le programme 2021 prévoit l'ouverture du secteur amont entre Barcelone-du-Gers et Saint-Maurice-sur-l'Adour.

Le tronçon entre Saint-Maurice sur-l'Adour et Mugron est en cours de finalisation fin 2020, début 2021.

Pour **l'opération 1007 – Itinéraire nautique**, il est prévu d'inscrire, selon les échanges avec les gestionnaires d'ouvrages, le secteur amont entre Aire-sur-l'Adour et Cazères-sur-l'Adour.

<u>Recettes d'investissements :</u>	164 306 €
Subvention opération 1004 - Sentier	142 500 €
Subvention opération 1007 – Itinéraire nautique	20 000 €
10222 - FCTVA N-2	1 806 €

Comme pour le budget principal et afin de se dédouaner du FCTVA et des écarts entre les crédits engagés et la programmation, les dépenses et recettes retenues seront sur le Hors Taxes.

Résultat dégagé

Ce qui donne un total de dépenses HT de **291 667€** pour un montant de recettes HT de **157 361€**, donnant un **déficit d'exercice de 127 361€**.

Ce déficit est autofinancé par l'excédent de trésorerie provisionné pour le sentier.

Le comité syndical décide, après délibération :

- **D'APPROUVER** les orientations budgétaires GEMAPI et Hors GEMAPI comme exposées ci-dessus.

2. Evolution des cotisations

Au vu des résultats dégagés pour le budget principal, il a été décidé par les membres du Bureau lors de la réunion du 17 novembre 2020, de soumettre à l'approbation du Comité Syndical une réévaluation des cotisations des membres pour permettre au syndicat de réaliser sa programmation de travaux avec un budget à l'équilibre.

a) Critères de répartition des charges

Les critères de répartition retenus sont ceux qui avaient été travaillés et validés en 2018, à savoir :

- La superficie de l'EPCI comprise dans le bassin versant du SIMAL,
- La part de population comprise dans le périmètre du SIMAL, élaboré avec les données INSEE,
- Le potentiel financier de l'EPCI rapporté à la superficie comprise dans le bassin versant,
- Le linéaire de berge « Adour »,
- Le linéaire de berge « affluents ».

b) Pondération selon la nature des dépenses

Avec des pondérations différentes selon les types de dépenses comme repris synthétiquement dans le tableau ci-dessous.

Nature des dépenses et leur pondération						
Nature des Dépenses Critères	Budget GEMAPI				Budget Hors GEMAPI	
	Fonction- nement	Adour	Affluents	Mutuali- sable	Fonction- nement	Investis- sement
Population	25%	25%	25%	25%	25%	Fonds propres du syndicat
Potentiel financier	25%	25%	25%	25%	25%	
Linéaire berges Adour	20%	25%		15%	25%	
Linéaire berges affluents	5%		25%	10%		
Superficie	25%	25%	25%	25%	25%	

L'ensemble de ces éléments de calculs sont détaillés précisément dans les statuts et ses annexes du Syndicat du moyen Adour landais disponibles sur le site internet.

c) Récapitulatif des montants retenus pour le calcul des cotisations

Montants et restes à charge retenus pour le calcul des cotisations						
Nature des Dépenses Prévisionnel	Budget GEMAPI				Budget Hors GEMAPI	
	Fonction- nement	Adour	Affluents	Mutuali- sable	Fonction- nement	Investis- sement
Dépenses	155 000€	125 000 €	110 000 €	16 000 €	20 000 €	Fonds propres du syndicat
Recette	95 000 €	100 000 €	88 000 €	13 000 €	10 000 €	
Reste à charge	60 000 €	25 000 €	22 000 €	3 000 €	10 000 €	
Synthèse	110 000 €				10 000 €	

Pour le **budget Hors-GEMAPI**, le résultat d'exercice de la section de **fonctionnement** présenterait un **déficit d'exercice de 10 000 €**.

Il a été proposé de travailler en Bureau à la répartition de ce reste à charge entre les EPCI, comme prévu lors du mandat précédent.

d) Projet de répartition financière pour 2021

SIREN EPCI-FP	EPCI-FP 2018	Montant "GEMAPI" 2021		Montant "Hors GEMAPI" 2021		Montant total 2021		Année 2020	
		Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
200067239	CC des Luys en Béarn	72,65 €	0,07%			72,65 €	0,06%	54,24 €	0,06%
200069649	CC Chalosse Tursan	10 989,79 €	9,99%	1 061,33 €	10,61%	12 051,11 €	10,04%	10 027,86 €	10,23%
244000675	CA du Grand Dax	33 242,21 €	30,22%	3 184,16 €	31,84%	36 426,37 €	30,36%	29 594,69 €	30,20%
244000808	CA Mont-de-Marsan Agglomération	3 626,92 €	3,30%			3 626,92 €	3,02%	3 018,09 €	3,08%
200069631	CC Terres de Chalosse	10 523,93 €	9,57%	1 100,82 €	11,01%	11 624,75 €	9,69%	9 497,57 €	9,69%
200030435	CC d'Aire-sur-l'Adour	15 590,91 €	14,17%	1 429,39 €	14,29%	17 020,30 €	14,18%	13 700,12 €	13,98%
243200409	CC du Bas Armagnac	667,79 €	0,61%			667,79 €	0,56%	537,14 €	0,55%
244000824	CC du Pays Grenadois	15 404,47 €	14,00%	1 423,93 €	14,24%	16 828,40 €	14,02%	13 703,40 €	13,98%
244000766	CC du Pays Tarusate	19 881,34 €	18,07%	1 800,38 €	18,00%	21 681,72 €	18,07%	17 866,89 €	18,23%
		110 000 €	100%	10 000 €	100%	120 000 €	100%	98 000 €	100%

Le comité syndical décide, après délibération :

- **D'APPROUVER** la réévaluation des cotisations des EPCI-FP membres du SIMAL comme présenté ci-dessus

3. Réévaluation du contrat de M. GAÜZERE Jean-Baptiste

Lors du dernier Comité syndical, il a été validé de proposer à M. GAÜZERE Jean-Baptiste un nouveau contrat à durée déterminée de 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le Président propose de réévaluer le salaire de M. GAÜZERE pour ce nouveau contrat à savoir une augmentation de 100 euros net par mois, en influant sur le régime indemnitaire.

Actuellement l'agent perçoit comme régime indemnitaire la Prime de Service et de Rendement (PSR) à hauteur de 84,16 €.

Il est proposé de rajouter l'indemnité spécifique de Service (ISS) à hauteur des 121 € brut au régime indemnitaire, comme le résume le tableau ci dessous.

Agent	Grade – échelon - Indice	PSR	ISS
Jean-Baptiste Gaüzère	Technicien - 1 ^{er} échelon I. Brut : 372 – I. Majoré : 343	84,16 €	121 €

Le comité syndical décide, après délibération :

- **D'AUGMENTER** le salaire de M. GAÜZERE Jean-Baptiste comme présenté ci-dessus à compter du 01 janvier 2021

4. Structuration territoriale et mutualisation

Le SIMAL a par convention mis à disposition du temps d'agent pour 1/3 Equivalent Temps Plein avec le Syndicat du Mixte du Bassin Versant de la Midouze (SMBVM) pour 1/10 ETP pour le Syndicat du Midou et de la Douze (SMD).

Il a été validé en Bureau le fait de vous proposer de reconduire les conventions auprès des partenaires.

Pour l'année 2019, le SMBVM, seul bénéficiaire a utilisé 11% d'ETP sur les 30% de disponibles.

Pour l'année 2020, à la date 01 novembre 2020, le SMBVM a utilisé 9,30 % et le SMD a utilisé 2,7% d'ETP.

Les besoins techniques sont constants voir en augmentation pour les structures bénéficiaires de cette mise à disposition.

Une sollicitation plus importante pourrait être attendue de ces structures.

Volet administratif :

Après échanges avec les services de l'EPTB, il conviendrait de partir sur un nouveau modèle de convention plus adapté à la mutualisation réalisée.

La mutualisation entre le SIMAL et les 2 autres syndicats correspondrait plus à une mutualisation de moyens (temps partiel d'agent) que de la mutualisation d'agent (mutualisation d'un temps plein d'agent, d'une collectivité vers une autre).

II – RIVIÈRE

1. Marché Adour : supplément

Point d'étape :

Le marché n°19010 passé le 16 janvier 2020, avec la SARL SCOP EGAN Aquitaine pour un montant de 193 825,00€ HT, est en cours d'exécution.

Ce marché a été contracté pour réaliser la gestion de 2 tronçons de l'Adour celui de 2019 entre Onard et Dax et celui de 2020 entre l'ASA de Cauna et Onard.

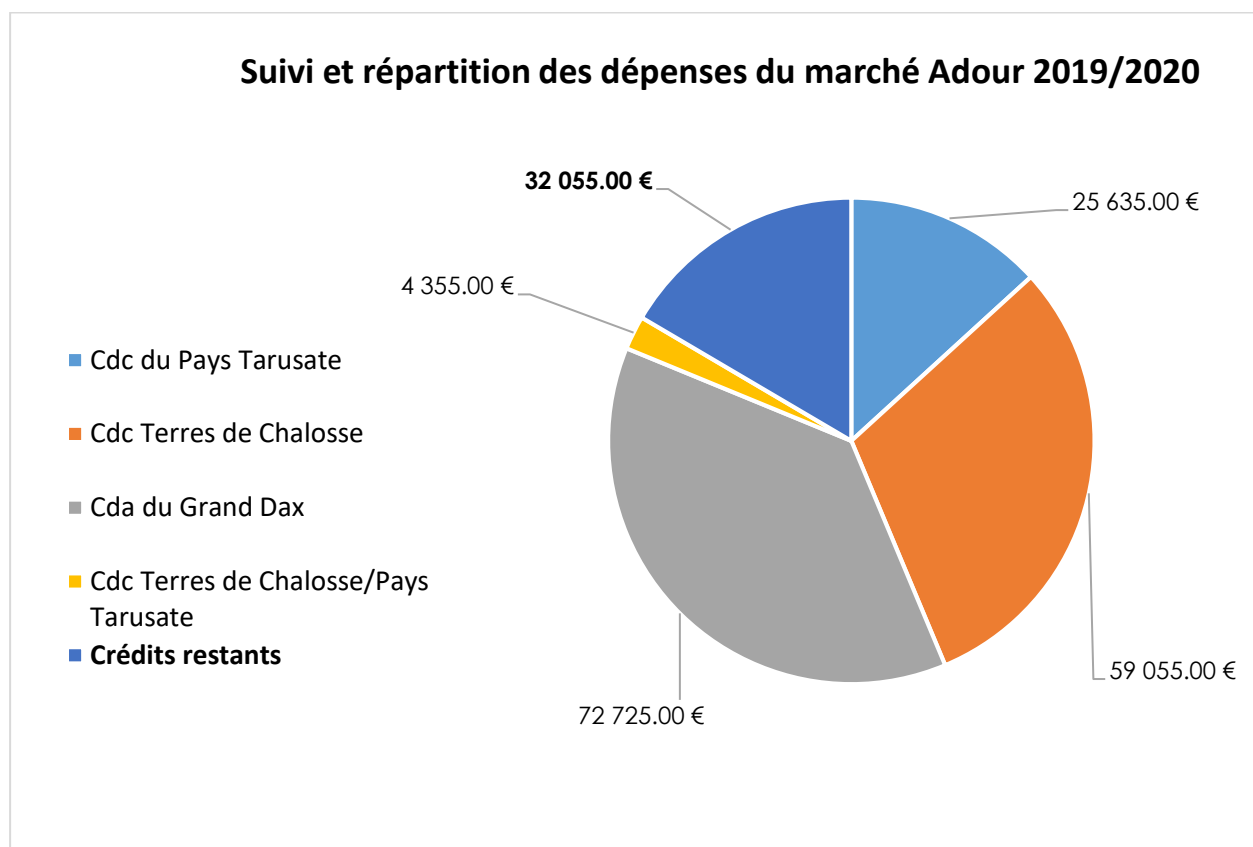
Le tronçon 2019 est en passe d'être entièrement traité sauf 2 secteurs non réalisés le traitement du linéaire de la digue Gurgues-Ingous sur les communes de Pontonx et Téthieu. Il doit être exécuté avec la barge.

Et le secteur de Bégaar pour lequel des dépôts de bois empêchaient l'accès à la berge à gérer. Ce secteur sera réalisé avec une pelle mécanique.

2 points oubliés sont à finaliser : 2 robiniers faux-acacia oubliés sur la commune de Saint-Jean-de-Lier, un chêne à traiter sur la commune de Vicq-d'Auribat.

Pour le secteur 2020, il n'a pas encore été commencé. Les agents ont envoyé les cartographies des repérages aux communes et délégués pour valider les secteurs et quantités, ainsi que pour trouver des places de stockage de bois.

Suivi du marché et synthèse financière (le 5/11/2020) :



Le prévisionnel des secteurs restant à traiter est le suivant :

RESTANT		
Secteurs	Estimation	
	Arbres	Montant (HT)
« Digue » Gurgues/Ingous (Pontonx - Téthieu)	235	30 256 €
Bégaar	50	6 438 €
Cauna/Onard	400	51 500 €
		88 194 €

Selon l'estimatif, le marché actuel ne permettra pas de réaliser l'inégalité des secteurs. Il convient donc de lancer un nouveau marché afin de pouvoir traiter les secteurs restants.

Suivi des financements (le 5/11/2020) :

Plan de financement prévisionnel - Programme Adour 2019 & 2020						
Secteurs	Estimatif prévisionnel HT	Réalisé 5/11/2020	Financements en € HT			
			AEAG	Département des Landes	Région NA	SIMAL
			30%	30%	20%	20%
Adour 2019 - Onard à Dax	110 000 €	106 944 €	32 083 €	32 083	21 389 €	21 389 €
Adour 2020 - Cauna à Onard	160 000 €	66 705 €	49 619 €	49 619 €	33 079 €	33 079 €
TOTAL 2019 & 2020	270 000 €	173 649 €	82 619 €	82 619 €	55 079 €	55 079 €

Lors des demandes de financement pour les années 2019 et 2020 sur l'**opération 1001**, il était prévu un montant des dépenses cumulées de **270 000 €**.

Si on considère le marché n°19010, d'un montant de **193 825,00€** achevé et que l'on y ajoute le montant des autres opérations déjà réalisées (voir ci-dessous) :

- Gestion des Saligues 2019 et 2020 : **9 349 €**
- Restauration aménagement piscicole Onard : **7 860 €**
- Mise à disposition d'un camion : **375 €**

Il reste donc une **aide de 58 591 € disponible** que le syndicat peut solliciter, ajoutée aux **32 055 € disponible au** marché en cours.

Le syndicat a la possibilité de réaliser encore pour **90 646 €** de gestion de la végétation pour achever les travaux 2019 et 2020.

Pour cela, il convient de passer un **nouveau marché d'un montant de 60 000€ HT maximum**. Un cahier des charges est en cours de rédaction et sera mis en ligne sur la plateforme des marchés publics.

Observations :

Il ressort de ce suivi que les secteurs avec des ouvrages ont un besoin plus important que d'autres en matière de gestion de végétation. Du fait de leur situation en sommet de berge, les ouvrages sont directement soumis aux courants et donc l'aléa érosion est très présent/ ou est plus important.

Il est impératif de soulager les berges et de traiter les arbres dès qu'ils atteignent une taille trop importante et que leur implantation devient dangereuse pour l'ouvrage.

Donc, les coûts de gestion sur ces linéaires sont plus importants que pour le reste des linéaires d'Adour.

Les secteurs urbains de Dax et Saint-Paul-lès-Dax ont aussi été traité avec une vigilance plus importante, un travail avec les services des collectivités (mairies et aggro) est en cours pour voir quelle gestion future pourra être mise en place sur cet espace naturel urbain.

III – ANIMATION & SENSIBILISATION

1. Plaquette

- **Validation du visuel**

Lors de la réunion du Bureau du 13 octobre 2020, il avait été évoqué l'élaboration d'une plaquette d'information.

Pour donner suite à cela les agents du syndicat ont élaboré un document ayant pour objectif :

- La mise en lumière de l'arbre de décision relatif aux interventions en rivière ;
- La mise en évidence de ce qui est autorisé ou pas sur ces derniers.

Ce document représentera un réel outil pour mieux répondre aux sollicitations de vos administrés.

Le document réalisé par nos techniciens a été soumis à la DDTM, au Département, à l'Agence de l'Eau ainsi qu'à la Région puis aux membres du bureau. L'ensemble de leurs retours nous permettent de vous le présenter sous sa version la plus aboutie.

Nous remercions au passage le SMAAR -EPTB Aude qui nous a gentiment laissé le droit de réutiliser l'illustration majeure de la plaquette.

La réunion du Bureau du 17 novembre 2020, a permis d'acter les leviers de communication qui seront utilisés pour la diffusion de cette plaquette. Dans un premier temps, la communication par voie dématérialisée a été retenue.

- **Diffusion par les moyens propres du syndicat :**

- Mise en ligne sur notre site internet
- Diffusion par mail aux délégués, référents, partenaires techniques et financiers.

▪ **Diffusion via les collectivités adhérentes au syndicat :**

Proposer aux EPCI et communes du territoire :

- d'intégrer le document sur leurs sites internet ;
- d'intégrer le document dans les bulletins d'information communaux ou journaux communautaires.

▪ **Diffusion via des partenaires :**

- Demander à la chambre d'agriculture et/ou aux syndicats agricoles de relayer le document auprès des agriculteurs.

Entretien des cours d'eau

Qui ? Quoi ? Quand ? Comment ?

A l'attention des élus et propriétaires riverains

Qui ?

Le devoir du propriétaire riverain

Sur un cours d'eau non domanial, le propriétaire riverain est propriétaire jusqu'à la moitié du lit. Il a le devoir d'entretenir régulièrement le cours d'eau pour garantir le bon écoulement des eaux.

Article L.215.14 du Code de l'Environnement

Quoi ?

Quelles sont les compétences du SIMAL ?

- Entretien des cours d'eaux et milieux aquatiques
- Gestion de la végétation et plantations
- Lutte contre l'instabilité des berges
- Enlèvement d'embâcles
- Accompagnement et amélioration de la dynamique fluviale
- Restauration d'habitats piscicoles

Qu'est-ce qu'un enjeu d'intérêt général et/ou de sécurité publique ?

C'est un ouvrage, un lieu utilisé ou fréquenté par l'ensemble de la population dont il est nécessaire d'assurer la sécurité.

Par exemple : une route, un bâtiment public, un pont....



Toute intervention portée par le SIMAL, les propriétaires, ou les collectivités doit être réalisée conformément à la Loi sur l'eau.

Constatation d'un désordre

Inaction du ou des propriétaire(s) concerné(s)

Relève-t-il des compétences du SIMAL et menace-t-il un enjeu d'intérêt général ou de sécurité publique ?

OUI

Intervention du SIMAL



NON

Pas d'intervention du SIMAL

Envoi de courriers rappelant leurs devoirs aux propriétaires riverains par les communautés de communes/agglomération ou communes *

Inaction des propriétaires

Action des propriétaires *

Possibilité de portage par communautés de communes/agglomération ou commune à la charge du propriétaire *

Conformément à l'article 215-16 du code de l'Environnement



Comment ?

S'agit-il d'un cours d'eau ou d'un fossé ?

Avant toute intervention il est nécessaire d'identifier le type d'écoulement sur lequel sont envisagés les travaux car la réglementation n'est pas la même.

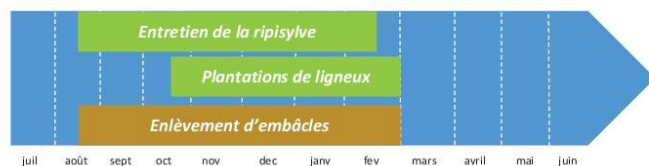
A consulter en ligne : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/140/CARTO_COURS_EAU_LANDES.map

Précautions

Chaque cas est une particularité, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents du syndicat ou de la DDTM pour des conseils techniques et/ou réglementaires.



Quand ?



Contacts

Syndicat du moyen Adour Landais :

Tel : 05.58.46.18.70
 @ : contact@simal40.fr
www.syndicatmoyenadourlandais.com

DDTM des Landes – Service police de l'Eau :

Tel : 05.58.51.30.42
 @ : ddtm-spema@landes.gouv.fr

2. Création d'un évènementiel dans le cadre de la JME 2021 – Projet BTSA DATR Lycée de Mugron

Pour cette année scolaire 2020-2021, le syndicat a reconduit son partenariat avec le lycée agricole de Mugron et plus particulièrement la classe de seconde année de BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux.

La commande initiale passée auprès de 6 élèves était la création et la réalisation d'un évènementiel dans le cadre de la Journée Mondiale sur l'Eau qui a lieu annuellement le 22 mars.

Trois propositions ont été faite par les étudiants :

- L'organisation d'un concours dessin à destination des scolaires
- L'organisation d'un concours photos à l'attention des amateurs de photographies
- La création d'une vidéo sur l'Adour à destination du grand public.

Cette dernière proposition a été retenue car elle s'adressait à un public large et le moins ciblé par les actions de communication du syndicat aujourd'hui. De plus, ce projet s'adapterait totalement aux contraintes imposées par la crise sanitaire.

Cette vidéo serait composée de témoignages, l'idée est que le grand public qui visionnera cette vidéo puisse s'identifier aux anecdotes relatées et se réapproprie le fleuve.

Les moyens de diffusion de cette vidéo restent à définir par les étudiants.

Il a donc été demandé lors du comité syndical, aux différents membres ayant connaissance de personnes pouvant faire l'objet de ces témoignages (histoires locales, patrimoine naturel, bâti, culturel...), de se rapprocher d'Alice afin d'échanger leurs coordonnées.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Date à retenir :

- ✓ Comité syndical : **lundi 08 février 2021 à 18h**

Fin de séance à 19h45